

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 15 octobre 2024 à 18 h 30**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 1800, boulevard Saint-Joseph, le mardi 15 octobre 2024, à 18 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01**      Ordre du jour

CA      Direction des services administratifs et des projets urbains

Adoption de l'ordre du jour

## 30 – Administration et finances

**30.01** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1244776007

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2025

**30.02** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1244776006

Adoption du plan décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2025 à 2034

## 70 – Autres sujets

### 70.01 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions des membres du conseil

### 70.02 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions du public

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 5**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---

---

Fredy ALZATE  
Secrétaire d'arrondissement



**Dossier # : 1244776007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2025

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2025;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2024-10-01 10:00

**Signataire :** Andre HAMEL

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1244776007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2025

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRO, c. C-11.4), les arrondissements doivent dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget de fonctionnement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2023-10-02 - CA23 19 0242 (1234776003)**

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2024

**2022-10-11 - CA22 19 0250 (1229528003)**

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2023

**2021-09-13 - CA21 19 0218 (1213416002)**

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2022

**2020-10-05 - CA20 19 0191 (1207434002)**

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021

**2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)**

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020

**DESCRIPTION**

Le budget de dépenses de 2025 a été établi selon des principes directeurs visant à soutenir des services de qualité aux citoyens, l'équité, l'imputabilité et l'autonomie des arrondissements. Comme résultat de cet exercice, le budget total de 2025 de l'arrondissement de Lachine a été établi à 33 893 100 \$ et est financé par l'entremise des transferts centraux de 23 954 300 \$, d'une taxation locale de 5 855 300 \$, des revenus

autonomes de 2 325 200 \$, d'une affectation de surplus de 1 498 000 \$ et d'un budget supplémentaire pour les revenus des permis de construction de 260 300 \$.

Afin d'augmenter l'autonomie financière des arrondissements, un espace fiscal, équivalent à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière, leur a été cédé en 2012. Notre arrondissement continue de se prévaloir de cet espace fiscal.

Pour 2025 l'arrondissement de Lachine a maintenu la décision d'indexer la taxe relative aux services de 3 %. Le taux de 2024 est de 0,0471\$ du 100 \$ d'évaluation et celui de 2025 sera connu après l'adoption du budget de la Ville de Montréal, prévue dans les prochaines semaines. De plus, suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation (2023-2025) et compte tenu de l'indexation, l'arrondissement de Lachine obtiendra des revenus de l'ordre de 5 855 300 \$.

Au global, les revenus découlant de la taxation locale seront prévus d'un montant de 280 600 \$ de plus par rapport à 2024.

En ce qui concerne le budget des revenus, il s'établit à 2 325 200 \$ en 2025, ce qui représente une augmentation de 211 400 \$ par rapport à 2024. Cet écart s'explique principalement par l'augmentation des cibles budgétaires des revenus des permis d'occupation du domaine public.

## **JUSTIFICATION**

Comparativement à 2024, avec un budget de dépenses à 33 085 300 \$, celui de 2025 est donc établi à 33 893 100 \$, une augmentation de 807 800 \$. La justification de cette augmentation se trouve dans la régularisation des coûts de la masse salariale et des obligations contractuelles.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2025, au montant de 33 893 100 \$ pour le volet des dépenses et de 2 325 200 pour le volet des revenus locaux (détails en pièce jointe).

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'avis public annonçant la tenue d'une séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget de fonctionnement 2025 a été publié sur le portail de l'arrondissement de Lachine en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sincheng PHOU  
Cheffe de division - Ressources financières et  
matérielles

### ENDOSSÉ PAR

Ann TREMBLAY  
Directrice des services administratifs et  
projets urbains

Le : 2024-09-23



**Dossier # : 1244776006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du plan décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2025 à 2034

D'adopter le programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2025 à 2034, lequel prévoit les dépenses suivantes pour chacune des dix prochaines années :

- 3 677 000 \$ pour l'année 2025
- 3 677 000 \$ pour l'année 2026
- 3 677 000 \$ pour l'année 2027
- 3 677 000 \$ pour l'année 2028
- 3 677 000 \$ pour l'année 2029
- 3 677 000 \$ pour l'année 2030
- 3 677 000 \$ pour l'année 2031
- 3 677 000 \$ pour l'année 2032
- 3 677 000 \$ pour l'année 2033
- 3 677 000 \$ pour l'année 2034

De transmettre ce programme au comité exécutif, conformément à l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

**Signé par** Andre HAMEL **Le** 2024-09-30 11:41

**Signataire :** Andre HAMEL

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1244776006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du plan décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2025 à 2034

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Selon l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), les arrondissements de la Ville de Montréal doivent dresser et transmettre au comité exécutif un programme décennal des immobilisations (PDI).

Depuis 2005, le budget d'investissement relatif à des programmes corporatifs est financé par des emprunts à long terme, remboursables par une taxe imposée à l'ensemble des propriétés imposables de la Ville et celui relatif aux programmes de l'arrondissement l'est par une taxe imposée aux propriétés imposables de l'arrondissement seulement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2023-10-02 - CA23 19 0243 (1234776006)**

Adoption du programme décennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2024 à 2033

**2022-10-11 - CA22 19 0251 (1229528004)**

Adoption du programme décennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2023 à 2032

**2021-09-13 - CA21 19 0219 (1217434004)**

Adoption du programme décennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2022 à 2031

**2020-10-05 - CA20 19 0192 (1203547009)**

Adoption du programme décennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2021 à 2030

**2019-10-08 - CA19 19 0268 (1193547010)**

Adoption du programme triennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2020 à 2022

**DESCRIPTION**

Le PDI local de l'arrondissement de Lachine sera adopté par le conseil de ville avant la fin de

l'année 2024, et ce, conformément à l'article 144.4 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4). Ce PDI permettra, avec l'aide de financement provenant d'autres sources, de réaliser en tout ou en partie les priorités identifiées en pièces jointes.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget du PDI de l'arrondissement de Lachine, tel que soumis au conseil, prévoit que son financement sera assumé par des emprunts à long terme.

Pour l'année financière 2025, on prévoit un montant de 3.7 M \$. Cette dette, contractée par le Service corporatif des finances, sera remboursée au moyen d'une taxe foncière à la charge des propriétés imposables de l'arrondissement de Lachine à partir de l'exercice 2026. Cette taxe sera basée sur le montant réellement dépensé au cours de l'exercice 2025. Les règlements d'emprunt seront adoptés au besoin au cours de l'exercice 2025.

Le budget de dépenses du PDI est estimé à 3.7 M \$, pour chacune des dix prochaines années ou un PDI total de 36.8 M \$.

### MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'avis public annonçant la tenue d'une séance extraordinaire portant sur l'adoption du PDI a été publié sur le portail de l'arrondissement de Lachine en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sincheng PHOU  
Cheffe de division - Ressources financières et matérielles

**ENDOSSÉ PAR**

Ann TREMBLAY  
Directrice des services administratifs et projets urbains

Le : 2024-09-30